

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR – 7^{ème} OPEN RAPIDE FIDE de l'ACADEMIE CULTURE -
ECHECS DE SURESNES – Dimanche 01 DECEMBRE 2019**

Article 1 : Le club d'échecs ACADEMIE FIDE CULTURE ECHECS organise le dimanche 1^{er} décembre 2019 le 7^{ème} Open Rapide FIDE homologué pour le classement rapide fide de janvier 2020.

Ce tournoi est ouvert à tous joueur titulaire d'une licence A ou B valable pour la saison en cours. Possibilité de prendre et régler la licence en ligne ou sur place .

Article 2 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Les appariements se font au système suisse (aucune protection de club ou de famille). Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription avant 14h15.

Tout joueur n'ayant pas réglé par avance et dépassant cette limite ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

Article 3 : Le tournoi se jouera en 7 rondes. Chaque joueur disposera de 11 min pour jouer sa partie. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie.

En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro.

Concernant les coups illégaux – application des règles de la FIDE tel que précisées dans le livre d'arbitre septembre 2019.

Article 4 : Accueil des participants : 14h00 – Pointage jusqu'à 14h20 - Les rondes démarreront aux heures suivantes : ronde 1 à 14h30 ; ronde 2 à 15h00 ; ronde 3 à 15h30 ; ronde 4 à 16h00 ; ronde 5 à 16h45 ; ronde 6 à 17h15 ; ronde 7 à 17h45 ; Remise des prix à partir de 18h30.

Article 5 : Les droits d'inscription sont de 12 € pour les adultes et de 10€ pour les jeunes (juniors inclus). Tout joueur absent à la remise des prix perd le droit à son prix. Concernant les prix : 160€ au général (1^{er} 80€ , 2^{ème} 50€ , 3^{ème} 30€).

Coupes aux 3 premiers, 1 coupe meilleur jeune, 1 coupe meilleur féminine, 1 médaille meilleur scolaire.

Article 6 : Les départages suivants seront appliqués : Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.

Article 7 : Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement rapide.

Article 8 : L'arbitre principal est Monsieur André Bastien (AF Open 2), accompagné de M.Konopka Jérémie (AFC).

Article 9 : Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux. Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu. Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Une tenue correcte est exigée. Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre.

Article 10 : Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Echecs.

L'arbitre principal André Bastien

L'organisateur Jérémie Konopka- Président Culture-Echecs

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Dirigeants Culture-Echecs